

Programme de la Formation

MAITRISER SON PROJET DE PAYSAGE PAR LA GESTION DURABLE

DATE(S) ET LIEU(X)

Module : Maitriser son projet de paysage par la gestion durable
Date(s) : lundi 11 décembre 2017 au mardi 12 décembre 2017
Lieu : CFAA - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

CONTEXTE GÉNÉRAL

La réglementation nationale évolue actuellement de manière significative : depuis le 1er janvier 2017, l'utilisation de pesticides pour entretenir les espaces verts publics est interdite (objectif 0 phyto). Or la main d'œuvre nécessaire pour réaliser le même entretien manuellement coûte cher, dans un contexte économique difficile, et demande une connaissance que les personnels d'entretien n'ont que rarement. C'est pourquoi, il s'agit d'une part de mobiliser et de réactiver l'intelligence des gestionnaires pour apprendre à gérer autrement et à changer les regards sur les parcs et jardins, d'autre part d'aider les concepteurs à imaginer dès leur création des espaces gérables durablement. A noter que la gestion, parent pauvre de la création, est une thématique primordiale qui n'est pas abordée dans les écoles de paysage en France.

L'accroissement de la protection des espèces, des mesures écologiques compensatoires et de la sensibilité vis-à-vis des pollutions sont des enjeux majeurs pouvant devenir un levier d'action en faveur de ce virage à condition que les paysagistes acquièrent les connaissances nécessaires à l'intégration de la biodiversité dans les aménagements.

La demande des maîtrises d'ouvrages se généralise pour la réalisation de plans de gestion écologiques, l'accompagnement des techniciens pour l'organisation de l'entretien durable, tout en maîtrisant les coûts, en garantissant la sécurité du public et en ménageant leur sensibilité vis-à-vis de ces changements.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Vous apprendrez comment faire vivre un projet au-delà de la réception du chantier.

Plus globalement, cette formation a aussi pour ambition de valoriser la profession de paysagiste auprès des maîtres d'ouvrage, du public et des paysagistes concepteurs eux-mêmes comme un art traitant du vivant et à une échelle de temps longue

PRISE EN CHARGE

Formations susceptibles d'être prise en charge, en fonction de votre situation :

SALARIÉS :

- **ACTALIANS** : Salariés des professions libérales [cliquer ici](#)

Ne faites plus l'avance des fonds : inscrivez vous le plus tôt possible pour obtenir une *subrogation* auprès d'Actalians et ne réglez que le surplus au CFAA.

SI LE LOGO LABEL BRANCHE ARCHITECTURE en haut à droite de ce document : formation labellisée par la Branche Architecture
La présence, en haut à droite de ce document, du logo Label Branche Architecture signifie que les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par ACTALIANS.

Modalités de prise en charge pour 2017 :

- Durée maximum de formation prise en charge : 18 jours
- Prise en charge des frais pédagogiques : 315€ / jour
- Prise en charge forfaitaire des salaires : 140€ / jour
- Prise en charge des frais annexes

SI LE LOGO ACTALIANS en haut à droite de ce document : action de formation référencée par ACTALIANS, dans le cadre du projet BIM
La présence, en haut à droite de ce document, du logo ACTALIANS signifie que les conditions de prise en charge de cette action de formation sont pour 2017:

- Durée maximum de formation prise en charge : 12 jours
- Prise en charge des frais pédagogiques : 350€ / jour
- Prise en charge forfaitaire des salaires : 84€ / jour
- Prise en charge des frais annexes

- **FAFIEC** : Salariés des entreprises de l'informatique, de l'ingénierie et du conseil [cliquer ici](#)

LIBÉRAUX :

- **FIF PL** : Travailleurs indépendants et professionnels libéraux : [cliquer ici](#)

SI LE LOGO FORMATION CFAA + en haut à droite de ce document : Si le logo CFAA+ est apposé en haut à droite de ce document : **Architectes ne faites plus l'avance des fonds, ne faites plus de demande préalable pour vos prises en charge, prenez contact avec le CFAA.**

Inscrivez vous le plus tôt possible afin que le CFAA puisse obtenir la validation de votre avance de fonds. Valable si vous n'avez pas suivi de formation dans l'année, sur le thème concerné.

DEMANDEURS D'EMPLOI : le CFAA référencé sur le site "Aquitaine Cap Métier", alors appelez nous au 05 57 14 06 96.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LES DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS DE PRISES EN CHARGE :

05.57.14.06.97 ou cfaa@le308.com

PUBLIC CIBLE

Paysagistes concepteurs, en libéral ou salariés
Responsables ou techniciens de services parcs et jardins de Villes, Communautés de communes, Départements, Région, Institutions nationales, bailleurs
Gestionnaires d'abords de voies de communication (rails, routes)

PRÉREQUIS

Maîtriser les étapes de conception d'un projet

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Evaluation qualité en fin de session

Module

Maitriser son projet de paysage par la gestion durable

1,50 jours soit 13 heures de formation

Type : En inter-entreprise

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : lundi 11 décembre 2017 au mardi 12 décembre 2017, 09h30 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : CFAA - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Appréhender les besoins et les comportements du vivant
- Anticiper les modes de gestion adaptés à chaque projet ou site par la mise en place d'une méthode (mais non d'une recette)
- Savoir monter un planning de gestion durable dans l'espace et dans le temps
- Savoir communiquer et argumenter sur les dispositifs, les choix et les changements.

FORMATEUR(S)

DESMOULIERE Céline - Paysagiste concepteur

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Exercice de mise en application des méthodes sur la base de plans / photos d'un parc à organiser en gestion différenciée avec grille d'accompagnement en fin de stage (un exercice de terrain serait plus efficace mais il faudrait alors 1 jour de formation supplémentaire).

PROGRAMME

Jour 1 :

Enjeux environnementaux, sociaux, économiques :

- biodiversité et habitants font ils bon ménage ? pourquoi et comment cohabiter ?
- un projet écologique coûte-t-il plus cher ?

Règlementation :

- constats et risques
- objectif 0 phyto !

Comprendre la gestion pour mieux concevoir :

- qu'est-ce que la gestion durable ?
- la gestion différenciée ou le bon entretien au bon endroit.
- Anticiper la définition des niveaux d'entretien selon les espaces : une gestion appliquée à l'observation des usages
- Autoriser à repenser le projet quand il ne nous appartient plus : les leçons des dysfonctionnements liés aux usages
- économie générale de la gestion éco-logique

Qu'est-ce qu'un aménagement durable :

- qu'est-ce qu'un projet «écologique» ?
- une certaine pédagogie du regard
- anticiper l'entretien dès la conception
- intégrer la durabilité à chaque phase d'avancement du projet

Jour 2 :

Appréhender l'ensemble des outils de gestion durable :

- La faune et la flore : connaissance, préservation, enrichissement, compensation
- Les sols : connaissance, protection, amélioration
- Les végétaux : du bon usage des différentes strates, végétal local, plantes invasives, plantes allergènes, mixité et durabilité, l'adaptation des choix à l'entretien
- L'eau : récupération des eaux pluviales, arrosage, techniques d'assainissement, gestion
- Les revêtements : pertinence des tracés et des échelles, adéquation entre usages et matériaux, perméabilité, entretien
- Les mobiliers : de repos, jeux, éclairage, signalétique, clôtures, quels matériaux, sortir des catalogues
- Les matériels, engins et les produits phytosanitaires, gestion des déchets verts et périodes d'entretien
- Aménagement écologique ou greenwashing ? toitures et murs végétalisés

La communication, clef de la réussite :

- Comment est perçue la gestion durable ou différenciée ?
- Pourquoi communiquer vers les habitants ?
- Expliquer les changements et prévenir les réactions. Comment gérer les plaintes ?
- Mise en œuvre d'une stratégie de communication auprès des maîtres d'ouvrage et des usagers

Ces thématiques seront illustrées par des retours d'expériences :

- Aménagement du parc du rû Gallet à Vaux sur Seine (78)
- Plan de gestion du Domaine de George Sand à Nohant (36)

Exercice de mise en application des principes de gestion durable.

Tour de table - échanges

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
CFAA - Centre de formation architectes et paysagistes aquitaine 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux
05.57.14.06.97 - cfaa@le308.com

FORMATION : MAITRISER SON PROJET DE PAYSAGE PAR LA GESTION DURABLE

Module : Maitriser son projet de paysage par la gestion durable

Date(s) : lundi 11 décembre 2017 au mardi 12 décembre 2017, 09h30 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : CFAA - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

Durée : 2 jours soit 14 heures

Places limitées à : 20

Date de clôture des inscriptions : 02/10/2017

(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE : Oui / Non

Architecte DPLG /HMONP : Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Nom de l'organisme de prise en charge :

- ACTALIANS (OPCA-PL)
- AGEFOS PME AQUITAINE
- AGEFOS PME RÉUNION
- CONSTRUCTYS - OPCA de la construction
- CONSTRUCTYS Nouvelle Aquitaine
- CROA Limousin
- Direction Régionale Pole Emploi 31
- FAFIEC
- FAFSEA
- FIF PL
- OPCALIA
- OPCALIA AUVERGNE - RHONE-ALPES
- OPCALIA Nouvelle Aquitaine
- Pôle Emploi Bordeaux
- Pôle Emploi Bordeaux Bastide
- Pole emploi NA Service TCPF (86)
- Pole Emploi Nouvelle Aquitaine- PRGA
- POLE EMPLOI PTC Est Francilien
- Région Bretagne
- UNIFORMATION
- VOYAGIS
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds propres
- Fonds publics
- Pôle emploi

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

ADHÉSION ANNUELLE			
	Organisme	30,00 € €
	Individuelle	30,00 € €
Module 1 : Maitriser son projet de paysage par la gestion durable		14h / 2 jours	
Coût pédagogique	Plein tarif - avant prise en charge	700,00 € €
	Tarif FFP - avant prise en charge (<i>Justicatif obligatoire</i>)	650,00 € €
Frais annexes	Frais d'organisation (<i>Obligatoire</i>)	40,00 € 40,00 €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

Chèque
 Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

1. Organisation des stages :

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

2. Modalités d'inscription :

Pour vous inscrire, il suffit de nous transmettre par courrier postal le bulletin d'inscription, rempli et signé par un décisionnaire (gérant, responsable de formation), accompagné du règlement. Tout tarif spécifique devra être confirmé par la production d'une attestation (adhésion FFP, adhésion à l'ordre...)

3. Convention / Attestations :

A réception de votre bulletin d'inscription et de votre règlement, nous vous adresserons : ? une convention ou contrat bilatérale de stage en double exemplaire dont l'un doit nous être retourné signé avant le début du stage.

Quelques jours avant le début du stage, le CFAA vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires, le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

Vous recevrez également dans certains cas un questionnaire d'évaluation pré-stage soumis par le formateur, que vous devrez retourner complété au CFAA, avant le début du stage, afin de garantir la qualité de celui-ci.

À l'issue du stage un questionnaire de satisfaction sera transmis par email au participant. Après réception du questionnaire qualité dûment rempli, l'attestation de formation, l'attestation de présence et les factures acquittées seront transmises par email au participant et/ ou à l'organisme à l'origine de l'inscription ; l'attestation de présence et de règlement du FIF PL sera également transmise aux stagiaires exerçant en mode libéral, excepté pour les formations CFAA+, destinées aux libéraux code NAF 7111ZA (qui ne demandent aucun dossier de prise en charge).

4. Tarification :

Le prix des stages correspond à ceux figurant sur nos bulletins d'inscription et nos supports de communication.

5. Modalité de paiements :

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation) : paiement intégral à l'inscription. En cas de règlement par chèque, l'encaissement de celui-ci se fera au début de la formation.

- Actions de formation de longue durée (supérieure à 15 jours) : un acompte égal à 30% du montant total de la commande doit être joint au bulletin d'inscription. La facturation du solde de la prestation interviendra au terme de l'action de formation et prendra en compte la déduction de l'acompte initial. Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci. ?Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.??

6. Modalité de règlement :

Le règlement englobe le coût pédagogique, les frais d'organisation du stage, ainsi qu'éventuellement, le cout d'adhésion annuelle au CFAA pour l'agence.

Mode de règlement :

Règlement par chèque : Le chèque doit être émis à l'ordre du CFAA, et joint à l'inscription. L'encaissement du chèque aura lieu à l'ouverture du stage.

Règlement par virement lors de l'inscription, selon les références bancaires suivantes :

RIB : BANQUE BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE / Code banque : 10907 / Agence : 00445 / N° compte 40011237490 / Clé RIB : 42

IBAN : FR76 1090 7004 4540 0112 3749 042 / BIC : CCBPFRPPBDX

Dans le cas de non prise en charge des frais de stage par Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), les conditions de vente s'appliqueront au Client et celui-ci s'engage à régler la totalité des factures concernées.

L'acceptation de nos offres, implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part.

7. Report et annulation de stage :

Le CFAA se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. Le CFAA en informera le client dans les plus brefs délais et au minimum 10 jours calendaires avant le stage et proposera alors aux clients de nouvelles dates.

8. Annulation, report ou abandon en cours de stage :

En cas d'annulation de la session par le client :

plus de 15 jours calendaires avant le début du stage, aucune facture ne sera émise et le règlement ne sera pas encaissé.

moins de 15 jours calendaires avant le début de la session ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité.

Des rattrapages seront proposés sur la session suivante, dans la limite des places disponibles.

9. Droits d'auteur et de reproduction :

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques mis à disposition par le CFAA sont interdites. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts.

Prescription de sécurité et protection contre les accidents :

Dans le cas d'un stage dans nos locaux, les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur.

10. Formation continue :

Tous nos stages sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur. Pour toutes journées complètes de stage dans les locaux du 308, les repas sont compris dans la prestation.